



## Conseil économique et social

Distr. générale  
13 décembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Commission du développement social

#### Quarante-quatrième session

8-17 février 2006

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement  
et de la vingt-quatrième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale : thème prioritaire :  
examen de la première Décennie des Nations Unies  
pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)**

**Déclaration présentée par la Congrégation  
de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur,  
organisation non gouvernementale dotée  
du statut consultatif spécial auprès  
du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du 25 juillet 1996.

---

\* E/CN.5/2006/1.



## Déclaration

À l'occasion de la quarante-quatrième session de la Commission du développement social, qui comprendra l'examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, mon organisation non gouvernementale souhaite rappeler que, dans une résolution adoptée en 1996 (A/RES/51/178), l'Assemblée générale avait exprimé sa profonde préoccupation devant le fait que plus de 1,3 milliard de personnes dans le monde, dont une majorité de femmes, vivaient dans la pauvreté absolue. Elle notait également que les participants à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes s'étaient engagés en faveur de l'élimination de la pauvreté, et elle demandait à tous les gouvernements et aux organismes des Nations Unies de « s'employer activement et ostensiblement à appliquer le principe de l'intégration du souci de l'égalité des sexes et d'employer l'analyse des spécificités de chaque sexe comme outil permettant d'introduire une composante antisexiste dans la planification et l'application des politiques, stratégies et programmes relatifs à l'élimination de la pauvreté ». Elle invitait en outre les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, à rendre le microcrédit et les autres services financiers nécessaires à l'exercice d'un emploi non salarié et d'activités rémunératrices plus accessibles aux femmes et, d'une manière générale, aux personnes vivant dans la pauvreté.

Cette résolution décrit une situation décourageante; en effet, la pauvreté reste un phénomène largement féminin puisque, dans toute population pauvre, les femmes sont majoritaires, parfois jusqu'à concurrence de 70 %. Comme il est indiqué dans le rapport le plus récent sur le développement humain, « les disparités entre les sexes sont parmi les inégalités les plus enracinées et les plus répandues »<sup>1</sup>. Elles sont profondément ancrées dans le fonctionnement de la société et vont de pair avec le phénomène largement répandu de la violence exercée contre les femmes, dont la progression de la traite des femmes aux fins de l'exploitation sexuelle n'est que la manifestation la plus récente et la plus extrême.

Malgré les nombreuses voix qui s'élèvent parmi les organisations non gouvernementales pour réclamer la justice dans tous les domaines de la vie publique, malgré le troisième objectif de développement énoncé dans la Déclaration du Millénaire, et malgré le fait que l'égalité des sexes a été réaffirmée dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (A/60/L.1), peu de choses sont entreprises pour modifier le modèle masculin dominant dans la vie sociale, économique et politique.

On trouvera ci-après les propos exprimés par des femmes lors de projets réalisés à l'échelon local par mon organisation non gouvernementale, dans le cadre des dossiers qu'elles présentent à la Division de la promotion de la femme, en vue de l'élaboration de l'étude sur la violence à l'égard des femmes de 2006 :

« Nous ne pouvons rester indifférents à la situation déplorable des femmes dans la société... Il est temps que tous unis, gouvernements, dirigeants et autres partenaires construisent un meilleur monde pour les femmes, un meilleur monde pour tous. Au Kenya, presque toutes les femmes qui se

---

<sup>1</sup> Rapport mondial sur le développement humain 2005 « La coopération internationale à la croisée des chemins : l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités ».

prostitués abandonneraient cette activité si elles pouvaient trouver un autre gagne-pain. »

À propos des femmes,

« dans notre pays (le Pérou), les lois existent mais leur application reste lacunaire et, dans certains cas, la réglementation n'est pas adaptée à la réalité ».

« En Malaisie, les systèmes d'aide et de soutien logistique aux victimes de la violence à caractère sexiste ne remplissent même pas les normes minimales, qu'il s'agisse du procès-verbal de la police, de la collecte des données et des preuves, de l'examen médical de la victime, du traitement des blessures physiques ou de la prise en charge du traumatisme psychologique. La violence économique et financière ne peut être dissociée de la violence provoquée par la prostitution (Sénégal). Il s'agit de répondre aux besoins les plus essentiels. La plupart de ces jeunes femmes sont arrivées de la campagne, pensant que la ville leur offrirait une vie meilleure. Dans bien des cas, ce sont les parents qui ont poussé leurs filles à se prostituer et à contribuer ainsi à assurer le quotidien mais souvent aussi, les jeunes prostituées sont des orphelines. Des veuves et des femmes séparées de leur mari se prostituent pour élever leurs enfants : pour les nourrir, les loger et leur payer l'école. Quand une famille éclate, le mari néglige ses responsabilités, il abandonne la famille et c'est la femme qui assume toutes les responsabilités. C'est là que j'établis le lien entre la prostitution et la violence économique. Les 31 femmes que j'ai rencontrées et avec qui je me suis entretenue, de novembre 2004 à février 2005, m'ont presque toutes raconté la même histoire... Elles étaient dans la misère et la prostitution était la solution la plus rapide pour gagner leur vie. »

Les organisations non gouvernementales qui soutiennent cette déclaration veulent faire confiance à la Commission du développement social car c'est une approche ouverte et globale de la justice, des droits de l'homme et du développement économique qui se dégage des documents de Copenhague.

Nous appelons la Commission à :

Se faire entendre et utiliser son influence pour promouvoir l'égalité des sexes, la fin à toutes les formes de violence exercée contre les femmes, notamment la traite et la prostitution;

Réaffirmer l'analyse exprimée dans le rapport 2005 de la Veille sociale, selon laquelle les « réformes » qui démantèlent les obligations sociales de l'État et privatisent les biens publics « frappent particulièrement les femmes et accentuent l'inégalité entre les hommes et les femmes »<sup>2</sup>;

Préciser qu'il faut des politiques économiques qui intègrent dans les structures le souci de l'égalité des sexes afin que les femmes aient accès aux services financiers nécessaires à l'exercice d'un emploi non salarié et d'activités rémunératrices;

Rappeler à tous les gouvernements qu'il faut faire une priorité de l'application des 12 domaines critiques définis dans le Programme d'action de

<sup>2</sup> Social Watch 2005, *Roars and Whispers: Promise vs. Action, Recommendations, Benchmark 3*.

Beijing, et des exigences de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les organisations non gouvernementales qui soutiennent cette déclaration demandent instamment aux gouvernements :

1. D'adopter des lois contre la traite des femmes et de les faire appliquer, en utilisant la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui de 1949, et le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, adopté récemment. (Voir : Rapport du Secrétaire général : Traite des femmes et des filles, 28 juillet 2004, A/59/185, par. 6);

2. De signer le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants;

3. D'englober dans les rapports que les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont tenus de présenter, à propos de l'article 6 de la Convention, une évaluation du statut juridique de la prostitution des femmes, y compris les efforts menés pour poursuivre les proxénètes, cesser les poursuites contre les femmes qui se prostituent et pénaliser la demande; d'inclure également les points de vues des ONG dans tous les rapports du CEDAW;

4. D'organiser une politique nationale cohérente pour protéger la dignité des femmes et des filles, dénonçant explicitement la prostitution comme une violation des droits fondamentaux des femmes et rejettent sa légalisation;

5. De rendre gratuite et universelle l'école primaire et secondaire pour les filles et de prendre des dispositions d'aide aux familles de telle sorte que les familles n'aient pas à souffrir financièrement de la scolarité des filles;

6. De garantir que les femmes et les filles aient un accès universel à tous les services de santé;

7. D'adopter des lois qui garantissent les droits économiques des femmes, y compris les droits à la propriété, la protection du travail, l'accès à un emploi non précaire et aux services financiers;

8. D'adopter des lois visant à mettre fin à l'impunité des auteurs de toute forme de violence contre les femmes et les filles et mener des politiques dans ce sens;

9. D'utiliser l'analyse de la situation particulière des femmes pour en tenir compte dans la planification et l'application des politiques, stratégies et programmes visant à éliminer la pauvreté; d'établir des mesures explicites afin d'atteindre l'égalité des sexes; d'utiliser une notion de pauvreté qui n'englobe pas seulement la mesure du revenu du ménage mais aussi des dimensions telles que l'autonomie financière et la violence à caractère sexiste, comme le recommande le rapport de 2005 de la Veille sociale<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Social Watch 2005, *Roars and Whispers: Promise vs. Action, Gender and Poverty: A case of entwined inequalities*, p. 40.

L'examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté fournit l'occasion de renouveler les efforts et l'engagement en faveur de politiques efficaces à réduire la pauvreté. En conclusion, je citerai Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, qui a déclaré, lors de la présentation du rapport de 2005 sur l'état de la population mondiale : « Les dirigeants du monde entier ne relègueront la pauvreté au passé que lorsqu'ils auront relégué le sexisme au passé. Nous ne relèguerons la pauvreté au passé que lorsque nous aurons mis un terme à la violence exercée à l'encontre des femmes et des filles. Nous ne pouvons reléguer la pauvreté au passé tant que les femmes ne jouissent pas de la plénitude de leurs droits qu'il s'agisse du domaine social, culturel, économique ou encore politique. »<sup>4</sup>

*Note* : La présente déclaration bénéficie de la caution et de l'appui des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Association internationale des écoles de travail social, Association soroptimiste internationale, Coalition contre le trafic des femmes, Congrégations de St. Joseph, Dominican Leadership Conference, Fédération internationale des femmes juristes, Fédération internationale des femmes des carrières juridiques, Fédération mondiale des organisations d'Ukrainiennes, International Presentation Association of the Sisters of the Presentation, League of Women Voters of the United States, Loretto Community, Œuvre internationale de Kolping, School Sisters of Notre-Dame, Sisters of Mercy of the Americas, Society of Catholic Medical Missionaries, Sœurs de Notre-Dame de Namur, UNANIMA International.

---

<sup>4</sup> Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, présentation du rapport 2005 sur l'état de la population mondiale, 12 octobre 2005.